

Annexe V : INTITULES DES POSTES ET COMMENTAIRES
ATTENTION, NE PAS CONFONDRE ZEP ET REP. LES ECOLES DITES « ZEP » NE SONT PAS EN EDUCATION PRIORITAIRE

| NATURE | SPECIALITE | LIBELLE | COMMENTAIRES |
|-----------------------------|------------------------------|--|---|
| ANIM.INF | T.R.E. | Animateur informatique | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF TRE après avis favorable d'une commission d'entretien |
| ANIM.SOU | - COORD REP - COORD REP + | -Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire - Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire plus | Postes accessibles après avis favorable d'une commission d'entretien |
| BED. SPE.CO | OPTIONS A, B,C | Enseignant spécialisé coordonnateur | Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée, après avis favorable d'une commission d'entretien |
| CL. RELAIS | | Classe relais ou Atelier relais | Postes accessibles après avis favorable d'une commission d'entretien |
| CLIS | DIVERSES OPTIONS | Classe d'intégration scolaire | Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée |
| CPD | | Conseiller pédagogique adjoint à l'INA | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF après avis favorable d'une commission d'entretien et sur avis de l'INA. |
| CP12 | | Enseignant en CP 100% de réussite | Groupe de CP en REP ou REP+ - Les enseignants affectés sur ce type de poste ne seront pas systématiquement en charge des groupes. |
| CE12 | | Enseignant en CE1 100% de réussite | Groupe de CE1 REP+ - Les enseignants affectés sur ce type de poste ne seront pas systématiquement en charge des groupes. |
| CP.ADJ.IEN | | Conseiller pédagogique adjoint à l'IEN | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF après avis favorable d'une commission d'entretien |
| CP.AR.PL. | | Conseiller pédagogique arts plastiques (arts visuels) | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF A.P. après avis favorable d'une commission d'entretien |
| CP.EDU.MU | | Conseiller pédagogique éducation musicale | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF E.M. après avis favorable d'une commission d'entretien |
| CP.LANG.ET | | Conseiller pédagogique langues étrangères | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF L.V. après avis favorable d'une commission d'entretien |
| DECH.DIR. | | Décharge direction | Classe (élémentaire ou maternelle) du directeur (ou de la directrice) qui est déchargé en totalité afin d'assurer les tâches liées à l'emploi. Le niveau de la classe n'est pas précisé |
| DECH.DIR.S | DIVERSES OPTIONS | Décharge de direction spécialisée | Décharge de direction en école spécialisée – Accessible aux enseignants spécialisés de l'option |
| DIR.APP.EL DIR. APP.MA | | Direction d'école application élémentaire ou maternelle | Accessible avec la liste d'aptitude |
| DIR.EC.ELE DIR. EC.MAT | | Directeur d'école élémentaire ou maternelle | Accessible avec la liste d'aptitude |
| DIR.EL.SP | | Directeur élémentaire spécialisé | Accessible avec la liste d'aptitude |
| ENS.APP.EL ENS. APP. MA | application | Enseignant application élémentaire Enseignant application maternelle | Postes accessibles aux titulaires du CAFIPEMF |
| ENS. CL. ELE ENS. CL. MA | | Enseignant classe élémentaire Enseignant classe maternelle | Classes à l'année. Le niveau de classes n'est pas précisé |

| NATURE | SPECIALITE | LIBELLE | COMMENTAIRES |
|-----------------|----------------------|--|---|
| ENS.CL.MA | PCL EX PEDA | Dispositif scolarisation des enfants de moins de trois ans | Postes accessibles prioritairement aux enseignants de l'école. A défaut, ce poste est accessible à tout autre enseignant après avis circonstancié de l'IEN de la circonscription d'accueil. |
| ENS.CL.SPE | DIVERSES OPTIONS | Enseignant classe spécialisée | Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée |
| ENS.CPUE | OPTION D OPTION C | Coordonnateur pédagogique d'unité d'enseignement | Postes accessibles aux enseignants spécialisés après entretien avec l'IEN ASH - 21 ^{ème} circonscription |
| ENS.SP.INT. | OPTION D | Enseignant classe spécialisée intégrée | Postes accessibles aux enseignants spécialisés de l'option concernée |
| FON PED EXC | | Fonctions pédagogiques exceptionnelles | Postes en dispositif spécifique d'adaptation. Accessibles après entretien |
| INI.ET.ELE. | PRIMO ARRI | Unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) | Unité pédagogique rattachée à une école principale, le service étant effectué dans cette école et éventuellement dans une ou plusieurs écoles secondaire. Fiche de candidature. Se référer à la notice « Instructions complémentaires à la liste des postes » |
| INI.ETR.EL | COURS RATT | Classe Initiation Etrangers | Cours de rattrapage intégré. Elèves non scolarisés antérieurement (N.S.A.) |
| INST SEGPA ISES | | Enseignant spécialisé dans le 2 nd degré | Postes en SEGPA et EREA - N.B. : les postes de SEGPA sont implantés dans les collèges |
| INSTIT INT | | Educateur en internat | Postes implantés en EREA |
| INSTIT SPE IS | OPTION F | | Postes implantés à la maison d'arrêt de Fresnes |
| MA.G.RES. | OPTION G | Maître G réseau | |
| MAITRE SUP | PDMQDC | Plus de maîtres que de classes | PDMQDC : Postes accessibles prioritairement aux enseignants de l'école. A défaut, ce poste est accessible à tout autre enseignant après avis circonstancié de l'IEN de la circonscription d'accueil. |
| MDPH | | Maison Départementale des Personnes Handicapées | Postes accessibles aux enseignants spécialisés après avis favorable d'une commission d'entretien |
| REFERENT | | Enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés | Postes accessibles aux enseignants spécialisés après avis favorable d'une commission d'entretien |
| REG.ADAP. | OPTION E | Regroupement d'adaptation | Regroupement d'adaptation en réseau |

| NATURE | SPECIALITE | LIBELLE | COMMENTAIRES |
|-----------------------|------------------|--|--|
| RE. BRI. ASH | | Remplacement brigade ASH | Accessible aux enseignants non spécialisés (remplacements des stagiaires CAPPEI en priorité et tout autre remplacement) |
| STAGIAIRE STGF | | | Postes réservés uniquement aux professeurs des écoles stagiaires (étudiants fonctionnaires stagiaires 2018-2019). |
| TR formation continue | | Remplaçants formation continue | |
| TIT.R.BRIG | | Remplaçants | |
| U.P.I. | DIVERSES OPTIONS | Enseignant spécialisé en ULIS (ex UPI) | Postes accessibles aux enseignants spécialisés |

ATTENTION, NE PAS CONFONDRE ZEP ET REP. LES ECOLES DITES « ZEP » NE SONT PAS EN EDUCATION PRIORITAIRE